

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

Téléphone : 04 50 48 19 78 - Télécopieur : 04 50 48 09 22 - Courriel : ccbb3@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 novembre 2007

Convoqué le 21 novembre 2007, le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 28 novembre 2007 à 18 heures à la salle des fêtes de Lancrans sous la présidence de Michel DE SOUZA où il fut accueilli par Martine LACROIX, maire de la commune.

En préambule à la réunion, Monsieur MICHALAK, Sous-Préfet de Nantua, expose aux élus communautaires la problématique de l'accueil des gens du voyage en rappelant que les élus sont maîtres et libres de ce qu'ils décident dans le respect de la loi en vigueur. M. le Sous-Préfet présente la problématique en quatre points. D'abord il précise que le Bassin Bellegardien est une zone de passage et développe la problématique d'accueil des gens du voyage et ensuite indique que l'aire doit être en conformité avec le schéma départemental d'accueil. En troisième lieu M. le Sous-Préfet ajoute le principe de solidarité qui pourrait prévaloir pour un tel équipement (plutôt intercommunal que communal) et enfin souligne les procédures à suivre pour la création de cette aire de 24 places.

La séance ayant été déclarée ouverte, après avoir désigné Patrick PERREARD en qualité de secrétaire de séance, et appel nominal par ce dernier des membres présents en vérification du quorum, le Conseil communautaire a adopté les délibérations suivantes :

Etaient présents :

BELLEGARDE-SUR-VALSERINE : Elisabeth GONIN

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS, Jean-Marc NINET

CHAMPFROMIER : Michel DE SOUZA

CHATILLON-EN-MICHAILLE : Gilles MARCON, Patrick PERREARD,
Roger SAGE, Jean-Yves DEFFAUX

CONFORT : Alain DURAFFOURG, Michel JERDELET

GIRON : Daniel HUMBERT, Jean-Pierre PACCOUD

INJOUX-GENISSIAT : Jean-Luc DEMARQUET, Albert COCHET,
Joël PRUDHOMME

LANCRANS : Martine LACROIX, Christian DECHELETTE

MONTANGES : Serge DEVAUD, Marie-Thérèse PERRIN

PLAGNE : Gustave MICHEL

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX : Jean-Louis BLACK, Gilbert SACHET

VILLES : Marie-Hélène BOUVIER, Agnès VIALARD

Etaient représentés : Jean-Claude BOUDSOCQ par Jean-Marc NINET, Gilles BALLY par Joël PRUDHOMME, Thierry TROHET par Agnès VIALARD

Etaient excusés ou absents : Michel CHAPPUIS, Régis PETIT, Roland MULTIN, Jean ROBIN, Bernard MARANDET, Thierry AUBERT, Michel FAVRE, Jean-Luc BOUCHER

Secrétaire de séance : Patrick PERREARD

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de votants : 25

Date de convocation : 21 novembre 2007

1 Décisions modificatives sur le budget 2007

Il s'agit d'adapter partiellement les crédits votés lors des budgets primitifs 2007 et modifiés une première fois lors de la décision modificative n° 1 intervenue le 4 octobre 2007, compte tenu de l'évolution de leur consommation et de l'avancement des opérations d'équipement, que ce soient des achats ou travaux d'aménagement, pour permettre le paiement des dépenses d'ici la fin de l'exercice budgétaire et, en particulier, pour la section d'investissement, constituer des reports suffisants avant intervention et application du budget 2008.

Le Conseil communautaire après présentation des modifications souhaitées pour chacun des différents budgets par Madame Elisabeth GONIN et commentaires du Président à l'appui, adopte à l'unanimité, tour à tour ces décisions modificatives portant notamment et principalement sur :

1-1 Décision modificative n°2 du budget général

La décision modificative se présente comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - Une augmentation des crédits des charges de gestion courante – chapitre 011 – pour 44 000 €,
 - Une augmentation des crédits des charges de personnel – chapitre 012 – consécutifs aux derniers recrutements et évolutions individuelles de carrière pour 5 950 €,
 - Une diminution des crédits affectés aux autres charges de gestion courante – chapitre 65 – pour 10 000 €,
 - Une augmentation des crédits de recettes procurées par un recouvrement supérieur d'impositions au chapitre 73 – contributions directes – pour 30 950 €.

- En section d'investissement :
 - Un prélèvement de 15 500 €, sur les crédits du chapitre des opérations non affectées, destiné à :
 - Une augmentation de 500 € pour les achats de matériels de bureau au titre de l'opération 11 Equipements de la CCBB,
 - Une augmentation de 15 000 € pour couvrir l'achèvement des travaux d'aménagement de l'opération 21 MEEF

Un complément de crédits tant en dépenses qu'en recettes au titre de l'opération 15 Hôtel communautaire pour 1 800 000 €, portant son montant de dépenses à leur

quasi-totalité (2 574 200 €) et son montant de recettes autofinancé à hauteur de 2 000 000 € (emprunt), ce afin de couvrir sans encombre par des reports suffisants, la période s'écoulant entre décembre et avril, où il faudra faire face aux dépenses des différents corps de métier sans budget 2008 applicable.

1-2 Décision modificative n°2 du budget annexe des ordures ménagères

La décision modificative se présente comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - Une augmentation des crédits des charges de gestion courante - chapitre 011 - pour faire face à des dépenses d'exploitation (traitement et enlèvement ordures, recherche de fuite d'eau sur l'installation d'une déchetterie) et la régularisation d'un arriéré de facture (redevance des mines sur véhicule BOM payés par la ville de Bellegarde),
 - Une augmentation des crédits des charges du personnel pour tenir compte des remplacements intervenant en cette fin d'année,
 - Une augmentation de crédits pour constater la perception des pénalités sur le prestataire de la collecte et le recouvrement des prestations de nettoyage du marché hebdomadaire à Bellegarde-sur-Valserine,
 - Une diminution en contrepartie du prélèvement destiné à la section d'investissement.

- En section d'investissement :
 - En dépenses :
 - Une diminution pour un total de 23 000 € des crédits disponibles sur les opérations non affectées (dépenses imprévues), autres immobilisations corporelles (achats d'équipements divers) et les immobilisations en cours (modification pour une nouvelle adaptation de l'accès à la réserve du local de la déchetterie d'Injoux-Génissiat)

 - En recettes :
 - une diminution correspondante des crédits provenant du prélèvement sur la section de fonctionnement

1-3 Décision modificative n°1 du budget annexe de la zone de Vouvray

Il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires inscrits tant en investissement qu'en fonctionnement pour régulariser les opérations d'ordre pour les comptes de stocks en transférant des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

1-4 Décision modificative n°1 du budget annexe de la zone du Fay

Il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires inscrits tant en investissement qu'en fonctionnement pour régulariser les opérations d'ordre pour les comptes de stocks et régulariser une subvention obtenue au cours d'un exercice précédent par le transfert des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2 Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été présenté par le Président de l'ARC, Monsieur Bernard GAUD à tous les élus communautaires et municipaux de la

communauté de communes du Bassin Bellegardien lors de la réunion du 13 novembre 2007 à Châtillon-en-Michaille. L'étape suivante étant pour l'ARC la signature de la charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 5 décembre prochain.

2-1 Charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois d'agglomération franco-valdo-genevois

La Communauté de communes a adhéré en son temps à l'association « ARC du Genevois » qui tient un rôle majeur dans l'élaboration du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, base de la future aire métropolitaine transfrontalière comprenant deux pays (France et Suisse), deux départements français (Ain et Haute-Savoie), deux cantons suisses (Genève et Vaud) et la Région Rhône-Alpes et 204 communes (112 françaises regroupées en 10 communautés de communes et 92 suisses).

La charte du projet d'agglomération engage les territoires partenaires à contribuer à atteindre les dix objectifs fixés portant sur la formation, la santé, le social, la culture, l'économie, l'agriculture, le logement, l'environnement, l'urbanisation et la mobilité.

A l'horizon 2030, le schéma d'agglomération dessinera une agglomération :

- compacte, capable d'accueillir le développement et de répondre aux besoins de mobilité sans gaspiller les ressources environnementales,
- multipolaire, en rééquilibrant la répartition de l'habitat et des emplois,
- verte, en préservant ses paysages et zones naturelles.

Son objectif est d'accueillir 200 000 habitants et 100 000 emplois supplémentaires sur l'ensemble du territoire.

Bellegarde est considéré comme centre régional tout comme Nyon, Annemasse, Bernex, Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly et Saint-Julien-en-Genevois.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité les objectifs du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, adopte le contenu de la charte d'engagement correspondante et autorise les représentants de l'ARC à signer la charte avec les signataires représentant les partenaires helvétiques.

2-2 Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) : première charte d'engagement

Le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) constitue une des bases du volet logement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui a été élaboré dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG) et présenté lors de la réunion du 13 novembre 2007 à Châtillon-en-Michaille à l'ensemble des élus des communes constituant le territoire communautaire. Ce projet est évolutif et forme une base de réflexion pour le développement de l'agglomération transfrontalière.

La charte contient les éléments suivants :

- Les grands enjeux d'une politique concertée de l'habitat,
- Les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements,
- Les fiches-actions présentées par les différents territoires,
- Les propositions prospectives à mettre en œuvre.

La Communauté de communes est appelée à signer cette charte et à s'engager à mobiliser les moyens nécessaires pour concrétiser les objectifs du PDHT notamment par :

- La mise en œuvre sur le territoire des moyens permettant de répondre aux objectifs qualitatifs et quantitatifs de la charte (pour la CCBB, 150 logements par an dont 30 logements sociaux),
- La poursuite des études opérationnelles dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,
- Le suivi de la réalisation des deux fiches-actions concernant le territoire de la CCBB à savoir :
 - La diversification et requalification de l'offre de logement dans le quartier de Beauséjour à Bellegarde-sur-Valsérine, d'une part,
 - La requalification du parc privé ancien (OPAH, rénovation urbaine), d'autre part.
- La poursuite des démarches en vue de leur validation, pour les actions nécessitant des études préalables.

Le Conseil communautaire valide le contenu de la charte du Plan directeur de l'habitat transfrontalier et autorise le Président à la signer.

3 Affaires diverses

3-1 Projets de construction d'une pépinière d'entreprises et d'extension du parc d'activité économique des Etournelles (PAE)

3-1-1 Projet de pépinière d'entreprises

Lors de sa dernière réunion le 12 octobre 2007 la commission de développement économique avait examiné le projet de construction de la pépinière d'entreprises et avait entériné malgré l'aspect économique peu favorable et incertain du projet devant les différents coûts estimatifs remis, le principe de l'engager misant sur la vraisemblance du coût de la construction, tel qu'il avait été établi par une entreprise générale spécialisée. Le Conseil communautaire après présentation du projet par Monsieur Patrick PERREARD le Vice-Président délégué au développement économique donne son accord à la poursuite et à l'engagement du projet de pépinière d'entreprises selon les caractéristiques exposées.

3-1-2 Projet d'extension du PAE des Etournelles

Lors de cette même réunion, la commission de développement économique a pris connaissance des premières esquisses du projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Atelier Fontaine et bureau SEDIC) constituée par NOVADE, le maître d'ouvrage délégué de l'opération. Il avait été acquis que le principe d'aménagement avec variantes, plateformes préétablies ou non, serait retravaillé au niveau Avant-projet sommaire (APS) accompagné d'un estimatif des coûts respectifs, pour un nouvel examen par la commission lors de la nouvelle réunion du 22 novembre 2007.

Le Conseil communautaire prend connaissance de la position favorable de la commission pour engager l'opération selon la variante plateformes préétablies et renforcement paysager malgré le surcoût qui en résulte. Le Conseil communautaire se prononcera dans sa prochaine séance du 13 décembre à Confort pour valider le dossier d'exécution qu'aura préparé la maîtrise d'œuvre ainsi que pour solliciter les subventions nécessaires à parfaire le financement de l'opération.

3-2 Compte rendu des délégations du Président

Le Conseil communautaire donne acte au Président de sa décision relative à l'adoption de l'avenant n° 1 destiné à compléter le marché de contrôle technique des travaux d'aménagement du futur siège de la CCBB dans les locaux de la gare SNCF

intervenu avec la société SOCOTEC à Annecy pour la mission F relative au fonctionnement des installations moyennant un montant supplémentaire d'honoraires de 2 280,00 € HT (soit 2 726,88 € TTC)

3-3 Nomination des délégués de la communauté de communes du Bassin Bellegardien au sein de la Société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA)

Suite à l'adhésion de la Communauté de communes à la SEMA ayant trait aux questions liées à la conservation et l'aménagement des espaces agricoles et forestiers et suite à la demande de cette dernière par lettre du 20 novembre dernier, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

A cet égard il est proposé de désigner parmi les élus communautaires un membre titulaire et un membre suppléant pour remplacer, le cas échéant, le titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de ladite structure.

Après un appel à candidatures et sur proposition du Président, le conseil communautaire nomme à l'unanimité Gustave MICHEL comme délégué titulaire et Gilles THOMASSET comme délégué suppléant à la SEMA.

4 Autres informations diverses

- Le Conseil communautaire est informé de la prochaine réunion de la commission de l'aménagement du territoire qui aura lieu le jeudi 20 décembre à 16 heures à Bellegarde au siège de la CCBB salle Retord 7 rue des Papetiers et qui aura pour ordre du jour la mise en œuvre du SCOT du Bassin Bellegardien et l'établissement du calendrier prévisionnel du déroulement des différentes étapes de la procédure.
- Enfin, lors du traditionnel tour de table aucune remarque n'est exprimée.

Vu, le Président,

Le Secrétaire de séance,

Michel DE SOUZA

Patrick PERREARD